

## Tarifs TTC • Particuliers 2019.1

« J'utilise en moyenne : ... »	Formule adaptée	Inscription standard	Inscription coopérative
... + de 10 heures par mois »	<b>FREQUENCE</b>	<b>16€/mois</b>	<b>8€/mois</b>
... 5 à 10 heures par mois »	<b>CLASSIQUE</b>	<b>8€/mois</b>	<b>4€/mois</b>
... -- de 5 heures par mois »	<b>MINI</b>	<b>Sans abonnement</b>	<b>Sans abonnement</b>
<b>PIECES A FOURNIR</b> > Permis de conduire > Justificatif de domicile > RIB & mandat SEPA > Un justificatif de tarif réduit > Un relevé d'assurance (si existant)		Frais d'inscription 40 € *	Je deviens sociétaire : part sociale de 500€  (doit rester 1 an min. dans le capital cf. Annexe Coopérative)
		Dépôt de garantie 150 € (Remboursé en fin de contrat)	

### TARIFS à l'usage (durée + distance parcourue)

Frais de réservation : 0 € par internet – 3 € par téléphone  
 Les dégressifs s'appliquent par réservation.

<b>Formule Fréquence</b> 16€/mois	Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
	S	2,00 €	20 €	110 €	0,37 €	0,19 €
	M	2,50 €	25 €	137 €		
	L	3,00 €	30 €	165 €		
	XL	3,50 €	35 €	192 €	0,47 €	0,24 €
	XXL	4,00 €	40 €	220 €		

<b>Formule Classique</b> 8€/mois	Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
	S	3,00 €	30 €	165 €	0,37 €	0,19 €
	M	3,50 €	35 €	192 €		
	L	4,00 €	40 €	220 €		
	XL	4,50 €	45 €	247 €	0,47 €	0,24 €
	XXL	5,00 €	50 €	275 €		

<b>Formule Mini</b> Sans abonnement	Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
	S	4,50 €	45 €	225 €	0,37 €	0,19 €
	M	5,00 €	50 €	250 €		
	L	5,50 €	55 €	275 €		
	XL	6,00 €	60 €	300 €	0,47 €	0,24 €
	XXL	6,50 €	65 €	325 €		

**Yea !** : dans les villes qui proposent le service > véhicules en libre-service sans station à 1,5 € / quart d'heure et 0,37 € / km pour toutes les formules, puis dégressif heure/ journée en tarif catégorie M.

\* Tarifs réduits : demandeurs d'emploi, jeunes de – de 27 ans, abonnés transports en commun et vélo, carte SNCF.

### Formule combinée Ginko - Combinez votre abonnement Tram/Bus et Citiz à Besançon

Abonnement annuel Ginko : Formule Citiz **Classique**, abonnement offert.

Abonnement mensuel Ginko : Formule Citiz **Classique**, abonnement offert pendant 3 mois puis je bascule en **Mini**.

Le dépôt de garantie est offert mais une caution non encaissée de 600€ sera demandée.

### Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, carburant, entretien, parking à la station, lavage bi-mensuel.
- > **Heures de nuit gratuites** de 23h à 7h (hors option « Assurance + »)
- > **Réduction de 50%** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.
- > **Conducteur supplémentaire** : 2 €
- > **Conducteur occasionnel** (valable 7 jours consécutifs) : 5 €

## La coopérative Autopartage Bourgogne Franche-Comté

Citiz Bourgogne Franche-Comté est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Autopartage Bourgogne Franche-Comté.

En 2011, la SCIC Autopartage Besançon est créée, à l'initiative de la Ville et du Grand Besançon avec l'appui de Citiz Alsace et du réseau Citiz.

En 2013, la SCIC Autopartage Bourgogne est créée à Dijon, avec l'appui de la Région, la Ville et du Grand Dijon.

En 2017, la fusion des deux services donne naissance à Autopartage Bourgogne Franche-Comté. Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses utilisateurs, ses fondateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis dans six collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA).

**En souscrivant une ou plusieurs parts sociales de 500 €, vous soutenez l'autopartage à Besançon et à Dijon. Citiz vous offre les frais de dossier et une remise sur l'abonnement principal quel que soit la formule.**

Avec 20 parts sociales, la coopérative peut financer un nouveau véhicule ! Vous participerez également à la vie de la structure, qui se réunit une fois par an ses sociétaires en Assemblée générale (AG).

## Le Réseau Citiz

Le réseau coopératif Citiz est composé de 12 opérateurs locaux indépendants, proposant **1 200 voitures en autopartage dans plus de 100 villes françaises.**

Votre abonnement Citiz Bourgogne Franche-Comté vous permet d'accéder à toutes ces voitures : idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Il suffit de nous contacter quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné.

Une fois activé, votre accès dans une autre ville est permanent.

[Retrouvez l'ensemble du réseau Citiz sur www.citiz.coop](http://www.citiz.coop)



## Mandat de prélèvement SEPA – RUM : .....

Type de paiement récurrent / répétitif

SCIC AUTOPARTAGE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, 10 rue Pablo Picasso 25000 BESANCON, FRANCE

ICS : FR61ZZZ571600

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **SCIC AUTOPARTAGE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (BFC)** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SCIC AUTOPARTAGE BFC**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus par la RGPD.

Raison Sociale (entreprises ou administrations) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

IBAN

BIC

Signé à .....

Le .....

Signature :

## Contrat d'inscription • Particuliers

Entre Autopartage Bourgogne Franche-Comté, SCIC SACV, 10 rue Pablo Picasso, 25000 Besançon - RCS Besançon 519 866 347, APE 7711 A, représentée par son Directeur Général, M. Jean-Baptiste SCHMIDER d'une part,

Et (Nom) ..... (Prénom) .....

Date de naissance .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. mobile : ..... E-mail : .....

Confirmation gratuite des réservations : par SMS  par e-mail

Dénommé-e « le/la locataire », d'autre part, qui déclare pour lui-même, et pour ses éventuels conducteurs supplémentaires :

(Nom) ..... (Prénom) .....

Tél. mobile : ..... E-mail : .....

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire) ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années ;
- **avoir pris connaissance et d'accepter les conditions de location ci-après ;**

FORMULE :  MINI  CLASSIQUE  FREQUENCE

A l'inscription :

Je verse un dépôt de garantie de 150 €

Je souscris une / plusieurs part(s) de **500 €** dans la SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté \*

### ASSURANCE

Assurance classique — Franchise de 600 / 900 €	Incluse	
Assurance + (rachat partiel) — Franchise de 150 / 450 € (selon conditions d'éligibilité)	Majoration horaire : voir détail des tarifs	<input type="checkbox"/>
Jeune conducteur — Franchise de 600 / 900 €	Majoration horaire : voir détail des tarifs jusqu'au : .....	<input type="checkbox"/>

[PARTIE RESERVEE A CITIZ]	
Montant de l'abonnement mensuel (€)	Conducteur 1 : ..... Conducteur 2 : .....
Frais d'inscription à facturer	40€ / 20€ / 0€

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

**Le/la locataire**  
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté**  
Cachet et signature

\* A l'issue de l'assemblée Générale validant votre souscription, vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. La part sociale vous sera remboursée sur demande lors de votre départ après délai initial d'un an, sous réserve des dispositions des articles 9, 15 et 16 des statuts. Le capital minimum ne peut être inférieur à ¼ du capital maximum atteint, la sortie se faisant au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux entrants.